

Politique Agricole Commune L'UIPP apporte sa contribution au débat public

Boulogne-Billancourt, le 21 mai 2021 – Alors que les négociations se poursuivent pour la réforme de Politique Agricole Commune à Bruxelles, l'UIPP, association qui regroupe les entreprises de la protection des plantes en France, apporte son éclairage sur les implications de la politique européenne sur la politique agricole nationale. Le secteur de la protection des cultures affirme ses contributions pour la définition d'un Plan Stratégique National (PSN) ambitieux et réaliste.

« En tant que partie prenante de la chaîne de valeur agricole française, nous nous devons de prendre part au débat et d'apporter l'éclairage des professionnels de la protection des plantes. Nos adhérents sont résolument engagés dans la transformation agroécologique en cours, en particulier en France. La définition du PSN doit être l'occasion pour la France de valoriser les avancées concrètes déjà réalisées en matière environnementale et de réduire les distorsions de concurrence avec les autres pays européens qui font décrocher la compétitivité de l'agriculture nationale » déclare Eugénia Pommaret, directrice générale de l'UIPP.

3 axes de travail majeurs pour assurer l'avenir de l'agriculture française

L'UIPP appuie sa contribution au débat public sur 3 axes stratégiques prioritaires au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes :

- atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe voulue par les pouvoirs publics et soutenue par les citoyens ;
- rétablir et asseoir la compétitivité de l'agriculture française face aux distorsions de concurrence à l'œuvre entre les agricultures des pays européens ;
- valoriser concrètement les pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé grâce au paiement des services environnementaux.

L'autosuffisance alimentaire passera par une agriculture innovante

L'étude sur l'avenir de la protection des cultures de février dernier, réalisée à la demande du Panel pour l'avenir de la science et de la technologie (STOA) du Parlement européen, l'a démontré. Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, les agriculteurs doivent avoir accès à l'ensemble des outils innovants comme la sélection variétale, l'usage raisonné des produits de protection des cultures (biopesticides / produits de biocontrôle et produits issus de la chimie de synthèse, l'agriculture de précision et les itinéraires agronomiques adaptés). **Les entreprises adhérentes à l'UIPP s'engagent à renforcer la recherche et l'investissement afin de contribuer à la valorisation de toutes les agricultures – conventionnelle, bio, certifiée, de conservation des sols, etc.**

La France leader de la durabilité mais déclassée sur la compétitivité

Alors que le PSN doit contenir des valeurs-cibles nationales en matière phytosanitaire corrélées aux objectifs du Green deal, les objectifs prévus par la politique nationale agricole s'inscrivent d'ores et déjà au niveau des ambitions européennes. A l'inverse, de nombreux pays européens vont devoir renforcer leurs engagements pour atteindre les objectifs européens en matière de durabilité de leur agriculture. **L'ajout de nouvelles restrictions phytosanitaires à l'échelle nationale ne serait nullement bénéfique pour parvenir à la transition attendue, en ce qu'il affaiblirait davantage la compétitivité des agriculteurs et la balance commerciale du pays, en recul ces dernières années.**

Écologie incitative, la politique nationale doit valoriser les bonnes pratiques

Les éco-schèmes, leviers majeurs d'incitation, devraient permettre la reconnaissance de toutes les pratiques agricoles vertueuses. La préservation des ressources, de la biodiversité ainsi que la réduction des impacts liés aux intrants devraient faire partie des actions enregistrées au titre du paiement pour services environnementaux. La France a d'ores et déjà déployé des outils en faveur de pratiques respectueuses tel le plan Ecophyto2+. **La définition du PSN doit être l'occasion de déterminer des indicateurs objectifs qui favoriseront les bonnes pratiques et non des indicateurs de réduction de volumes qui n'ont pas de sens agronomique ou environnemental.**

Retrouvez l'intégralité de la contribution UIPP en annexe

Contacts Presse :

Emmanuelle Pabolleta : 06 37 91 79 76 – epabolleta@uipp.net

Sylvain Camus : 06 12 16 38 60 – sylvain.c@tmarkoagency.com

À propos de l'UIPP

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 19 entreprises dont la mission est de faire connaître et reconnaître les atouts et les initiatives du secteur de la protection des plantes, répondre aux besoins des agriculteurs et aux questions légitimes des consommateurs pour que tout le monde puisse accéder à une alimentation saine, de qualité et en quantité suffisante.

Pour nous suivre : www.uipp.org, Twitter : [@UIPPorg](https://twitter.com/UIPPorg)

Politique agricole commune / Plan stratégique national

Contribution de l'Union des industries de la protection des plantes

28/04/2021

L'UIPP représente 19 entreprises¹ du secteur de la protection des plantes mettant sur le marché des solutions à usage agricole – Biopesticides/produits de biocontrôle, chimie naturelle et de synthèse, outils numériques et sélection variétale.

En tant qu'acteur de la filière agricole, l'UIPP souhaite soumettre ses contributions dans le cadre de l'élaboration du PSN. Engagée en faveur du développement des bonnes pratiques, de l'innovation en agriculture et de l'approche *One Health*, l'UIPP reconnaît l'enjeu de ce plan inédit pour la politique agricole nationale et s'engage à participer à sa mise en œuvre au sein de tous les territoires.

Les contributions de l'UIPP sont établies autour de trois axes :

- **La souveraineté alimentaire ;**
- **La compétitivité du secteur, des agriculteurs et des territoires ;**
- **La valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement et la santé.**

La souveraineté alimentaire

Le PSN devrait permettre à la France d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et garantir à tous l'accès à une alimentation sûre, durable et créatrice de valeur. L'UIPP s'inscrit pleinement dans les conclusions de l'étude sur l'avenir de la protection des cultures de février dernier, réalisée à la demande du Panel pour l'avenir de la science et de la technologie (STOA) du Parlement européen.

- **Il est opportun de favoriser le recours à l'innovation en agriculture notamment par la sélection variétale, l'usage raisonné des produits de protection des cultures (biopesticides/produits de biocontrôle et produits issus de la chimie de synthèse), l'agriculture de précision et les itinéraires agronomiques adaptés,** qui ont des effets positifs sur de multiples facteurs, tels que le maintien des rendements agricoles, la qualité des cultures, le revenu des agriculteurs et leur compétitivité, la biodiversité, le dérèglement climatique, la santé ainsi que la sécurité et la sûreté alimentaire.

¹ ACTION PIN, ADAMA FRANCE SAS, ASCENZA (SAPEC AGRO FRANCE), BASF FRANCE SAS DIVISION AGRO, BAYER SAS / BAYER CROPS SCIENCE, BELCHIM CROP PROTECTION FRANCE SA, CERTIS EUROPE BV, CORTEVA AGRISCIENCE, DE SANGOSSE SAS, FMC FRANCE, GOWAN FRANCE SAS, LIFE SCIENTIFIC, NUFARM SAS, PHILAGRO FRANCE, PHYTEUROP, SBM COMPANY, SUMI AGRO FRANCE SAS, SYNGENTA FRANCE SAS, UPL France.

- **Tous les exploitants devraient avoir la possibilité de disposer de l'ensemble de ces outils,** identifiés comme les plus satisfaisants en matière économique et écologique pour l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs.
- **Les avantages et bénéfices de la diversité agricole française doivent être reconnus. Les entreprises adhérentes à l'UIPP s'engagent à renforcer la recherche et l'investissement afin de contribuer à la valorisation de toutes les agricultures – conventionnelle, bio, certifiée, de conservation des sols, etc.** Cette diversité agricole doit permettre à la France non seulement d'atteindre l'objectif prioritaire de la souveraineté alimentaire mais également d'optimiser le potentiel agronomique de ses surfaces agricoles y compris pour l'export. Ce sont des facteurs positifs pour l'économie française contribuant en même temps à la stabilité des pays importateurs face aux défis démographique et climatique.

La compétitivité du secteur, des agriculteurs et des territoires

Les agriculteurs français sont soumis à des distorsions de concurrence par rapport à leurs voisins européens. Alors que le PSN doit contenir des valeurs-cibles nationales en matière phytosanitaire corrélées aux objectifs du *Green deal*, les objectifs prévus par la politique nationale agricole s'inscrivent d'ores et déjà au niveau des ambitions européennes.

- **Tandis que plusieurs pays devront rehausser leurs standards via leur PSN, l'UIPP relève les actions déjà engagées et mises en œuvre par la France en la matière au cours de ces dernières années.** Alors que les autres pays devraient s'atteler à revoir leurs engagements et objectifs cibles, **la France devra capitaliser sur les initiatives et mesures déjà mises en place visant à valoriser les pratiques respectueuses,** telles que les certifications environnementales et notamment la Haute valeur environnementale (HVE). **Ainsi, le PSN devrait s'employer à valoriser les actions déjà mises en œuvre en France et les résultats obtenus.**
- **La standardisation des normes entre les pays sera l'élément clé de la réussite de la transition agroécologique à l'échelle de l'UE.** L'ajout de nouvelles restrictions phytosanitaires à l'échelle nationale ne serait nullement bénéfique pour parvenir à la transition attendue, en ce qu'elle affaiblirait davantage la compétitivité des agriculteurs et la balance commerciale du pays, en recul ces dernières années.
- **Le PSN devrait permettre de renforcer l'accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques au quotidien afin de réduire l'impact et l'usage des intrants, parvenir à une utilisation des produits phytosanitaires compatible avec le développement durable et réduire les risques d'impact potentiel dans les eaux et les sols.**

Le PSN devrait favoriser la mise en œuvre des stratégies et objectifs nationaux (SNBC, stratégie biocontrôle, plan protéines, plan de relance, EGAlim, etc.) et valoriser le métier d'agriculteur.

- **L'UIPP relève toute l'importance de mettre en œuvre des mécanismes incitatifs visant à encourager les agriculteurs à utiliser des solutions innovantes (biopesticides/produits de biocontrôle, numériques, robotiques, variétés tolérantes aux bioagresseurs, produits de protection des plantes de synthèse répondant aux standards de sécurité, etc.) et créatrices**

de valeur. Le PSN doit garantir l'attractivité du secteur et la création de valeur afin de préparer l'avenir du monde agricole et rassurer les générations qui nous nourriront demain.

- **Le déploiement massif des biopesticides/produits de biocontrôle ne sera possible qu'à travers une évolution coordonnée de la législation européenne. Il apparaît opportun d'adapter la législation concernant ces solutions dans le cadre du règlement 1107/2009. Il convient notamment d'adapter les critères d'évaluation de ces produits afin de tenir compte de leurs caractéristiques spécifiques et ce dans un cadre Européen harmonisé.**

La valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement et la santé

Les éco-scheme devraient permettre la reconnaissance de toutes les pratiques agricoles vertueuses. La préservation des ressources, de la biodiversité ainsi que la réduction des impacts liés aux intrants devraient faire partie des actions enregistrées au titre du paiement pour services environnementaux.

- **Les rétributions prévues dans le cadre des éco-scheme devraient valoriser les pratiques favorisant la captation du carbone, le stockage et le recyclage de l'eau, les énergies renouvelables et la mise en place d'itinéraires agronomiques innovants.** La filière est d'ores et déjà impliquée en ce sens. Les entreprises ont réalisé d'importants investissements et développé des pratiques permettant de réduire l'impact des produits phytopharmaceutiques, à l'image des buses antidérive, des Systèmes de transfert clos (CTS), des panneaux récupérateurs, du maintien ou de la mise en place de zones favorables à la biodiversité/SIE (Surface d'Intérêt Ecologique), du développement de l'agriculture de précision (exemple de la pulvérisation intelligente à l'aide d'applications localisées ou de drones).
- Les éco-scheme devraient prendre en compte les outils déjà déployés par la France en faveur des pratiques respectueuses, tel que le plan Ecophyto 2+. **Le PSN apparaît être l'instrument idoine pour retravailler les indicateurs de ce plan et favoriser ainsi davantage ceux qui réduisent les risques et les impacts, comme l'indicateur de risque harmonisé 1 (HRI1), et ceux qui favorisent la productivité, plutôt que les objectifs de réduction de volumes,** alors que les substances chimiques et biologiques doivent être considérées comme des outils complémentaires.
- **L'éco-scheme représente une opportunité certaine pour récompenser les efforts des exploitants dans l'optimisation de leurs pratiques.** Sans attendre de nouvelles mesures, de nombreux exploitants se sont mobilisés afin d'optimiser leurs pratiques. Il est ainsi essentiel de prendre en considération les efforts engagés au risque de pénaliser un grand nombre d'exploitations.

L'UIPP reconnaît que la transition vers des pratiques plus respectueuses ne pourra être réellement efficace que si les nouvelles générations les adoptent et si l'innovation est au cœur du secteur.

- **L'enseignement agricole devrait davantage s'axer sur les itinéraires agronomiques, les nouvelles pratiques culturales, l'agroforesterie, les méthodes combinatoires, la gestion des sols et l'approche *One health*.**



Union des Industries
de la Protection des Plantes

- **Engagée dans la recherche et l'innovation dans l'agriculture, l'UIPP relève l'importance de la place de la science dans l'agriculture (biotechnologies, recherche variétale et techniques innovantes).**
- **L'encouragement vers une agriculture plus durable devrait être axé sur les performances et les résultats de l'exploitation, plutôt que sur un modèle agricole particulier utilisé, en tenant compte de l'efficacité de l'utilisation des terres et de l'empreinte carbone.**